

Etaient présents :

En présentiel : M. Jean-Philippe ROUSSE, M. Pascal COLLEU, M. Abdelhak FEKIH, Mme Virginie ARNON-TISSIER

En distanciel : Mme Vanessa PETON, Mme Aurélie MARTINAUD, M. Thierry DULLION, Mme Julie GATHERON, M. Patrick PILOT-KWINTNER, M. Florian LAFORGE, M. Axel DEMENET, M. Pierre MIROCHNIKOFF, Edgar JACQUET, Soazig DULLION, M. Franck PAJOT, M. Ludovic BODIN

Le quorum étant atteint à 17h50, 14 présents, le proviseur ouvre la séance du conseil d'établissement.

Secrétariat direction

Il rappelle l'ordre du jour :

- **Fermeture du poste d'EPS 10505 et transformation en poste de détaché dans la discipline Anglais**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité 14/14

Le proviseur explique que l'ouverture d'un poste d'EPS de 20 heures ne correspond pas au besoin de l'établissement ; en effet, actuellement l'établissement emploie 3 professeurs d'EPS dont un enseignant EMPC2 (formateur). Un de ces enseignants (Monsieur Chen) a pris ses fonctions de professeur d'EPS, en septembre 2021 et s'est engagé dans une formation de 2 ans ; il a été suivi et formé par Monsieur Pons (EMPC2) professeur d'EPS au LFIP. Monsieur Chen s'est beaucoup investi dans sa formation qu'il finira cette année scolaire et donne entière satisfaction. A cela, il faut ajouter que Monsieur Chen est diplômé pour enseigner l'EPS dans les écoles chinoises, qu'il parle chinois et qu'il peut être un lien, une véritable plus-value pour l'établissement lorsque les établissements scolaires pourront de nouveau s'ouvrir sur l'extérieur notamment pour générer des partenariats, des échanges sportifs avec des établissements chinois.

L'ouverture d'un poste d'EPS décidé par l'AEFE suite à la fermeture du poste d'EMCP2 EPS conduirait à se séparer en grande partie voire totalement des services de Monsieur Chen ; l'investissement de l'établissement pour former Monsieur Chen ne serait pas rentabilisé et Monsieur Chen aurait légitimité à se demander pourquoi l'établissement lui a fait faire cette formation si ce n'était pas pour l'employer à la fin de sa formation : il s'agirait d'une logique perdant -perdant.

Le proviseur poursuit en expliquant qu'il ne s'agit pas non plus de renoncer à l'ouverture d'un poste mais qu'il propose de le transformer pour une ouverture dans la discipline anglais, discipline qui manque notamment de ressources humaines actuellement à Pékin.

Madame Martinaud, représentante des personnels, professeure d'arts plastiques intervient pour rappeler qu'elle est en poste depuis 2015 qu'elle a enseigné le chinois une année puis depuis 2016, les arts plastiques et qu'elle regrette que l'AEFE refuse d'ouvrir un poste d'Arts plastiques au LFIP. L'AEFE se braque pour ne pas ouvrir sur la discipline Arts plastiques et estime qu'il s'agit d'un traitement inégalitaire.

Monsieur Pajot, conseiller consulaire, professeur au LFIP, rappelle le parcours de Mme Martinaud notamment, agrégée d'Arts plastiques et docteur ce qui est une plus-value pour l'établissement. Il insiste sur la gestion beaucoup trop verticale de l'AEFE et que plusieurs propositions ont été faites pour

obtenir une ouverture en Arts Plastiques et ainsi titulariser Mme Martinaud qui est TNR (Titulaire non remplaçante), une majorité de votes s'est exprimée à plusieurs reprises pour cette ouverture mais l'établissement n'est pas entendu.

Monsieur Démenet, représentant des parents d'élèves, APE, dit être en phase avec ce qui est proposé : fermeture du poste d'Education Physique et Sportive, créé suite à la fermeture du poste d'expatrié EMPC2 EPS et ouverture d'un poste en anglais. Son association souhaite qu'il y ait davantage de professeurs résidents car il y a un véritable déficit d'attractivité du lycée liée aux contraintes sanitaires et aux conditions de vie en Chine.

Le proviseur demande s'il y a d'autres interventions. Aucune demande n'est formulée, il met donc au vote les 2 propositions :

- Fermeture du poste 10505, poste d'enseignant du second degré discipline EPS : Vote pour 14/14 unanimité
- Ouverture d'un poste du second degré, discipline anglais : vote pour 14 : 14 unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, le proviseur remercie les membres du conseil d'établissement et clôture la séance à 18h30.